

Les ventes de Nowserve sont soumises aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toute autre stipulation émanant du client, qu'elle soit écrite ou non.

Article I – Formation du contrat

Le contrat de vente se compose des conditions générales de vente en vigueur lors de la commande et du bon de commande.

Article II – Prix et frais de port

Les prix facturés sont ceux en vigueur au moment de la commande. Les prix s'entendent hors taxes, auxquels seront appliquées les taxes légales en vigueur au jour de la facturation.

Article III – Livraison & réception

La livraison est effectuée par une société de transport dédiée aux professionnels. Le client est tenu de contrôler la livraison du matériel et doit s'assurer de la conformité de la livraison avec la commande signée. Toute réclamation pour non-conformité à la livraison devra être transmise à Nowserve, avec copie des réserves faites au transporteur, dans les 48 heures suivant l'émargement de la livraison, conformément aux articles 105 et suivants du Code du Commerce.

Article IV – Equipements matériels et prestations de services

Le client devra veiller à ce que les locaux et installations périphériques nécessaires au fonctionnement des matériels, objets de la présente commande, répondent à tout moment aux spécifications requises par le ou les constructeurs et, notamment, à ce que les spécifications électriques, climatiques, relatives au câblage, ainsi que celles concernant la sécurité des personnes physiques soient à tout moment respectées, le tout de manière à ce que Nowserve se trouve à même d'exécuter ses prestations dans les meilleures conditions possibles.

L'accès à internet doit se faire via une ligne professionnelle. La garantie et la maintenance des équipements sont assurées par le constructeur avec lequel le client aura conclu tout contrat à cet effet. Le client s'engage à assurer aux techniciens Nowserve le libre accès aux matériels, ainsi que la possibilité d'accéder à distance au système informatique via un logiciel de prise en main à distance. Le client s'engage à établir et entretenir un environnement physique des équipements conforme aux spécifications des fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs et aux normes de sécurité, à respecter les procédures d'utilisation des équipements (matériels, logiciels, sauvegardes, accessoires, périphériques, ...) et en particulier à ne pas procéder à des modifications techniques.

Article VI – Conditions de paiement

Toute commande d'équipements matériels et prestations de services est payable à hauteur de 40% du TTC à la commande, 40% du TTC à la livraison, le solde à réception de facture.

Toute commande de services complémentaires, est payable au comptant à réception de facture. Les services sont facturés annuellement terme à échoir, au prorata temporis à la date de mise en service la première année, puis au 1er janvier de chaque année suivante. Tout impayé entraînera la suspension immédiate des services souscrits. Le client ne pourra en aucun cas demander une quelconque indemnité à Nowserve, du fait de l'interruption de service suite à l'incident de paiement.

Article VII – Réserve de propriété

Nowserve conserve la propriété des biens vendus jusqu'au règlement effectif et intégral de leur prix, le client devant conserver les marchandises en parfait état jusqu'à leur paiement.

Article VIII – Secret professionnel

Nowserve et le Client déclarent ensemble avoir parfaite connaissance des dispositions de l'article 226-13 du Code Pénal réprimant l'infraction de révélation d'informations secrètes et protégeant le secret professionnel.

Nowserve et les membres de son personnel sont tenus contractuellement au respect de la confidentialité sur l'ensemble des données du client auxquelles ils auraient accès.

NOWSERVE

Raoul PINTO